



## Marie-Noëlle Battistel

Députée de la 4ème circonscription de l'Isère

# La lettre d'info

## Projet de loi de finances pour 2021 : le Gouvernement présente sa copie

Le gouvernement vient de présenter son projet de budget pour 2021. À l'image du plan de relance qu'il a vocation à mettre en œuvre, ce budget ne répond pas à l'urgence de la crise ni ne prépare l'avenir, contrairement à ce qu'affirme le ministre de l'Économie et des Finances.

Ces mesures sont insuffisantes : seulement 35 (dont 10 milliards d'euros provenant du plan de relance européen) des 100 milliards d'euros annoncés sont inclus dans le budget 2021. Pour espérer une relance, il faut un choc de confiance. Il aurait ainsi fallu engager au moins le double de crédits budgétaires pour encourager une mobilisation de l'épargne de précaution des Français et redresser la confiance des entreprises.

Ces mesures arrivent trop tard. La plupart seront mises en œuvre en 2021, quand il fallait agir dès le début de l'été 2020, comme l'a fait l'Allemagne et comme nous l'avions demandé lors de la présentation de notre plan de rebond le 9 juin dernier.

Ces mesures sont injustes. Elles oublient les Français les plus modestes en ne prévoyant aucune action pour soutenir leur pouvoir d'achat, alors que beaucoup ont connu des baisses de revenus. Elles oublient également les Français les plus aisés, à qui il ne sera demandé aucune contribution supplémentaire. Le gouvernement fait le choix de financer son plan de relance exclusivement par la dette, porte ouverte à de futurs efforts demandés à tous les Français. Nous proposons le rétablissement d'un impôt sur la fortune, le relèvement de la fiscalité sur les revenus du capital et une réforme de l'impôt sur les successions.

Ces mesures ignorent les conséquences des nouvelles restrictions sanitaires. Il y a urgence à soutenir nos artisans, nos TPE et PME des secteurs de l'hébergement, de la restauration et de l'événementiel et les acteurs du monde de la culture et du sport. Les crédits du fonds de soutien doivent être renforcés et la prise en charge publique du chômage partiel doit être relevée.

Ces mesures sont d'un autre temps. Nous ne pensons pas que la période appelle à une nouvelle baisse du nombre de fonctionnaires, comme ce budget le prévoit. Nous ne pensons pas non plus que la priorité soit de supprimer, sans contrepartie et sans ciblage sur les entreprises qui



en ont le plus besoin, 10 milliards d'euros d'impôts dits de production, mesure qui n'aura aucun impact à court terme. La priorité doit être donnée à la lutte contre le chômage et à la transition écologique et nous continuerons à défendre, lors des débats parlementaires, le conditionnement des aides de l'État à un comportement éthique des grandes entreprises : non-versement de dividendes, respect des enjeux environnementaux, absence d'activités dans un paradis fiscal,...

Ces mesures oublient que la relance viendra des territoires. Il n'y aura pas de rebond sans reprise de l'investissement des collectivités, qui portent 70% de l'investissement public dans notre pays. Or le PLF 2021 ne comprend aucune nouvelle mesure visant à consolider les finances des collectivités, pourtant durement mises à mal par la crise.

Le budget 2021 n'est pas à la hauteur de la crise inédite que nous traversons. Le gouvernement n'a pas pris la mesure de l'urgence, pour les Français comme pour notre tissu économique, et s'entête dans une politique unijambiste de l'offre en totale inadéquation avec un objectif de relance à court terme.



# Droits des Femmes : une année intense pour faire progresser l'accès à l'IVG

Ces dernières semaines, les sujets relatifs à l'égalité femmes/hommes et aux droits des femmes ont été nombreux et riches.

#### Notre rapport sur l'accès à l'IVG en France.

Le 16 septembre dernier, j'ai présenté, en qualité de corapporteure avec ma collègue Cécile Muschotti, un rapport d'information relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France. C'est le fruit d'un travail de longue haleine qui a pris la forme de nombreux échanges avec de multiples structures, médecins, praticiens, profesionnels de santé, ainsi qu'avec les plannings familiaux, afin d'établir un état des lieux complet de l'accès à l'IVG dans notre pays et tirer les conséquences de la crise sanitaire sur le sujet. Cela nous a également conduit à nous rendre à l'étranger afin de comparer l'état de notre législation avec celles de nos voisins.

Nous avons malheureusement pu constater que, 45 ans après le vote de la Loi Veil, l'IVG est certes tolérée mais n'est toujours pas perçue comme un véritable droit. En effet, les inégalités d'accès et les disparités territoriale demeurent. Les délais entre la première demande et l'acte peuvent varier entre 3 et 11 jours selon les régions. Le manque de praticien retarde gravement la prise en charge des patientes qui restent, elles, soumises à des délais. Ces difficultés conduisent près de 5000 femmes à se rendre chaque année dans des pays où le délai légal est supérieur à celui de la France. Le confinement et les difficultés rencontrées par les plannings familiaux et les services hospitaliers au cœur de la crise sanitaire ont dégradé les conditions d'accès à l'IVG.

Ce sont les femmes les plus vulnérables qui en pâtissent : femmes isolées en zones rurales, ne disposant que de faibles ressources, jeunes filles mineures,... Un droit, quel qu'il soit, ne saurait souffrir d'une application à géométrie variable. Cliquez ici pour télécharger le rapport.

## Une proposotion de loi sur l'IVG portée par la Délégation aux Droits des Femmes.

C'est pourquoi, à la suite de la présentation de ce rapport, nous avons présenté une proposition de loi transpartisane au nom de la Délégation aux droits des femmes. Celle-ci a pour objectif de lever les difficultés identifiées dans le rapport. Les propositions portées par ce texte sont de plusieurs ordres : améliorer les droits des patientes, allonger de deux semaines du délai de recours de l'IVG, clarifier la « double clause de conscience » et ouvrir aux sages-femmes de la faculté de pratiquer les IVG chirurgicales. Nous espérons que cette proposition de loi sera discutée le plus rapidement possible par la représentation nationale.



Preuve de l'urgence du sujet et de son caractère transpartisan, le 30 septembre dernier, nous avons examiné et adopté en Commission des affaires sociales une proposition de loi déposée par Albane Gaillot, visant à « renforcer le droit à l'avortement ». Celle-ci reprenait un certain nombre des recommandations et des propositions formulées par notre rapport d'information. Forte de l'expérience menée, j'ai pu déposer et faire adopter plusieurs amendements afin de renforcer ce texte notamment l'extension de la compétence des sages-femmes en matière d'interruption volontaire de grossesse en leur permettant également de pratiquer les IVG par voie chirurgicale jusqu'à la dixième semaine de grossesse, l'établissement d'un bilan de la législation relative au délit d'entrave afin, le cas échéant, de pouvoir réfléchir à une meilleure applicabilité, l'établissement d'une liste de professionnels de santé pratiquant l'IVG,... Je suis très heureuse que ce texte ait pu être adopté en première lecture ce jeudi 8 octobre à l'Asemblée, après 10 heures de débat passioné.

#### Audition de la Ministre Elisabeth Moreno

Le 22 septembre dernier, j'ai pu auditionner, dans le cadre des travaux de la Délégation aux droits des femmes, Mme Elisabeth Moreno, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. A cette occasion, j'ai pu insister sur les nombreux efforts qui restent à fournir en matière d'égalité femmes/hommes dans le monde professionnel, ainsi que sur la thématique de l'accès à l'IVG afin de connaître les grandes lignes qui structureront son action dans les mois à venir.

Le combat pour davantage de justice et d'égalité entre tous les citoyennes et citoyens est un combat de tous les instants qui est encore loin d'être gagné! J'y suis déterminée.



## Loi de programmation pluriannuelle pour la Recherche

Le 23 septembre dernier, le projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce texte a suscité de vifs débats et, loin de lever les inquiétudes qui se font jour dans le monde de la recherche, les a accrues.

Avec mon groupe parlementaire, Socialistes et apparentés, je me suis opposée de manière ferme mais constructive à ce projet de loi dépourvu de toute vision d'avenir pour la recherche française et qui, je crois, ne se donne pas les moyens d'enrayer le phénomène de précarité qui frappe les laboratoires et les chercheurs de notre pays.

C'est pour ces raisons que nous avons élaboré un contreprojet de loi de programmation pour la recherche. Celuici est le fruit de nombreux et passionnants échanges que nous avons pu avoir avec de nombreux acteurs du monde de la recherche. Tout au long des débats, nous avons porté les propositions formulées dans ce contre-projet. Je regrette que le gouvernement et sa majorité se soient enfermés dans leur vision dépourvue d'ambition forte pour la recherche.

Nous avons ainsi proposé:

- Une trajectoire budgétaire globale qui permette réellement au budget de la recherche du secteur public d'atteindre 1% du PIB en 2027 :
- Un objectif d'effort pour la recherche, privée et publique, de 3% du PIB d'ici 2027 ;
- De sanctuariser les crédits de base des laboratoires afin que ceux-ci ne puissent pas représenter moins de 65% de leur financement total ;
- De rendre du temps de recherche aux enseignants-

chercheurs en diminuant de 25% leur nombre annuel d'heures d'enseignement, de 128 heures à 96 heures de cours et de 192 heures de travaux dirigés à 144 heures ;

- Et en contrepartie de créer 2000 postes de maîtres de conférence et 1000 postes de professeurs des universités, chaque année, de 2021 à 2025. Ceci représente un coût annuel de 170 millions d'euros ;
- De revaloriser les salaires des chercheurs et enseignantschercheurs, à l'embauche et au cours de la carrière. Nous proposons 200 millions d'euros par an de 2021 à 2025 inclus. Ceci fait une augmentation moyenne de 1600 euros par an. A fin 2025, ceci fait 700 euros de plus par mois en moyenne ;
- De revaloriser les personnels non chercheurs. Nous proposons 50 millions par an de 2021 à 2025 inclus. Ceci représenterait une augmentation moyenne de 1000 euros par an.
- De garantir à chaque doctorant une rémunération de 1,5 SMIC. Le coût budgétaire est estimé à 150 millions d'euros par an ;
- D'ouvrir les postes de catégorie A aux docteurs ;
- De créer un conseil stratégique de recherche, à l'instar de celui de la défense et la sécurité nationale, présidé par le Président de la République, qui se réunirait au moins deux fois par an.

Retrouvez notre projet en cliquant ici.

## Territoires zéro chômeur de longue durée : l'expérimentation se poursuit

Le 16 septembre dernier, la représentation nationale a adopté à l'unanimité la proposition de loi relative à l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique. Je m'en réjouis. Ce texte visait notamment à faire entrer l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) dans sa deuxième phase.

Cette expérimentation est née suite à une proposition de loi déposée par mon ancien collègue Laurent Grandguillaume, et Dominique Potier, membre de mon groupe parlementaire – Socialistes et apparentés.

Sous la précédente législature nous avions fait le choix de lancer cette expérimentation, composée de trois phases, pour dix premiers territoires.

Si j'étais déjà convaincue en 2016 de la réussite de ce projet, le retour d'expérience a démontré sa pertinence et son efficacité. Aujourd'hui, je me réjouis que cette seconde loi ait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Ce texte permet à l'expérimentation de rentrer dans sa seconde phase, notamment en la reconduisant automatiquement pour les dix premiers territoires, et en l'ouvrant pour de nombreux autres, en vue de l'étape ultime que sera sa généralisation d'ici quelques années je l'espère.

Ce projet renverse les préjugés et la logique du marché du travail. Il part des besoins des territoires et des compétences de chacun.

Localement, c'est une excellente nouvelle pour Echirolles qui pourra continuer de bénéficier du dispositif. Mais également pour Le Trièves qui ne ménage pas ses efforts afin de rejoindre l'expérimentation.

Nous tenons là – enfin – une politique publique qui a fait ses preuves en matière de réinsertion professionnelle et de lutte contre le chômage. Vous pouvez compter sur moi et l'ensemble du groupe parlementaire des députés Socialistes et apparentés pour défendre chaque fois que nécessaire sa pérennité et permettre, à terme, sa généralisation.



### Mission d'information sur la rénovation des friches

L'étude de la rénovation des friches industrielles, administratives et militaires est essentielle car elles sont source d'opportunités et d'intérêts économique, social et environnemental. Leur rénovation peut connaître des freins ou difficultés que cette mission tente de cerner et de proposer des pistes afin de les lever.

L'avenir des friches est un sujet à la fois porteur et majeur. Notre pays compte entre 90 000 et 150 000 hectares de friches industrielles. Sans compter les niches administratives et militaires, qui entrent également dans le cadre de notre mission d'information.

Le recensement des friches est une première étape délicate. En effet, si le Ministère de la Transition écologique estime à 2400 le nombre de friches industrielles, d'autres estiment qu'il y en a jusqu'à 10 000. Le travail de recensement occupe donc une partie de nos travaux.

Mais l'enjeu est important. La rénovation des friches est assurément une source d'externalités positives, notamment pour les territoires.

La rénovation des friches permet en effet d'augmenter le foncier disponible sans engendrer d'artificialisation des sols, de redynamiser économiquement un territoire en accueillant des entreprises, tout en mettant fin aux risques sanitaire que certaines friches font peser sur les populations.

Toutes nos auditions se sont pour l'instant déroulées en visioconférence afin d'éviter les déplacements inutiles et les risques sanitaires.



### Sur le terrain

La crise sanitaire se poursuit, entraînant l'annulation de nombreux rendez-vous dans nos territoires. Certains ont été cependant maintenus ces derniers mois, dans le respect des règles de distanciation et du port du masque.

Je suis notamment intervenue à Lyon le 18 septembre lors d'une table ronde dans le cadre de la journée des femmes élues de la région Auvergne Rhone-Alpes.

L'occasion pour moi d'échanger en compagnie de Jacques Longuet, Délégué EDF, sur l'un des sujets qui me tient particulièrement à cœur : la transition énergétique au cœur des collectivités au lendemain de la crise sanitaire.

Rénovation énergétique des bâtiments, développement des ENR, mobilité propre, rééquilibrage du mix énergétique français,... sont des impératifs qui doivent guider les politiques publiques actuelles et futures notamment dans le cadre du plan de relance.

Bravo au réseau Élues locales, organisateur de cette journée qui place l'égalité femmes-hommes au cœur des échanges, et qui met en lumière le rôle des femmes élues dans la construction du monde de demain.





Lancement de la saison culturelle à La Mure



Assemblée générale des Centrales villageoises du Trièves à Sinard



Coupe de France de VTT aux 2 Alpes



Forums des associations de Seyssins, Seyssinet-Pariset, Claix et Pont-de-Claix



Remise en eau de l'ancienne scierie de Valjouffrey



Visite de la Division Technique générale d'EDF à Saint-Martin-le-Vinoux



Cérémonie pour l'honorariat d'André Salvetti



Assemblée générale de la Fédération des Alpages de l'Isère



Trail des passerelles



Cérémonie du Poursollet



forestières de l'Isère



Assemblée générale des communes Assemblée générale du Planning familial de l'Isère